



## COMMUNIQUE DE PRESSE

29 juillet 2013

### **PAC 2013 : lettre de fin d'enregistrement des dossiers surfaces et droits à paiement unique**

La lettre de fin d'enregistrement des dossiers surfaces et droits à paiement unique (DPU) dans le cadre de la PAC 2013 ne sera pas transmise aux exploitants sous format papier. Elle **est désormais disponible et téléchargeable sur le site TelePAC ([www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr))** dans la rubrique «mes données personnelles/mes courriers».

Cette lettre restituée à l'agriculteur les données qui ont été enregistrées au titre de son dossier PAC 2013. Elle permet à l'agriculteur de vérifier le contenu de sa déclaration et le cas échéant signaler à la direction départementale des territoires (service PAC) les erreurs ou omissions. Elle rappelle notamment :

- les aides demandées,
- les surfaces ou quantités déclarées,
- les mouvements éventuels de DPU,
- le portefeuille de DPU.

Cette lettre a également une portée fiscale car sa date constitue la date de comptabilisation des aides.

#### **Contact**

DDT – unité PAC-DPU  
Cité Administrative Lacuée  
47031 AGEN Cedex  
☎ 05.53.69.80.13.

#### **CONTACTS PRESSE**

**Marie-Claude BOUSQUIER**  
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50  
[marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr)

**Joëlle MEURISSE**  
☎ 05 53 77 61 83  
[joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr)

